



Amiens, le 13 juin 2019

Déclaration CAPA Mouvement intra Psychologues de l'Éducation nationale

Les discussions au Sénat sur la loi appelée « école de la confiance », suscitent des inquiétudes. La fonction et les pratiques professionnelles des PsyEN pourraient être remises en cause, sans concertation, dans le sens d'une médicalisation accrue des besoins éducatifs particuliers, par certains amendements proposant le retour à un service de santé en plaçant sous la responsabilité des médecins scolaires les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale.

Réduire les interventions du psychologue à l'évaluation psychométrique serait contraire aux orientations des textes réglementaires, concertés lors de la création récente du statut. Ceux-ci définissent des missions larges de prévention, de suivi, d'accompagnement.

Les psychologues sont attachés à une autonomie professionnelle leur permettant de définir les méthodes et les outils adaptés à leur travail, conformément à leurs règles déontologiques.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU défendent une conception ouverte, plurielle, de la psychologie, dans un travail de proximité avec les enfants, les parents, les équipes pédagogiques, les RASED, les CIO et les divers interlocuteurs.

*Parcoursup, plateforme d'accès à l'enseignement supérieur, se confirme en tant que **système de tri des candidats, opaque et anxigène**, contrairement à ce que répète en boucle la communication du ministère. Dans les CIO et les lycées, les Psychologues EDO mesurent le désarroi des nombreux jeunes se retrouvant « sans proposition » quand, soucieux de préparer et de motiver activement leur projet comme cela leur était demandé, ils ont multiplié les démarches, se sont engagés et fortement projetés dans les voies de formation visées.*

Au regard des résultats dans divers lycées, le SNES-FSU a constaté que c'est bien la filière d'origine qui prime et que les bacs technologiques, notamment STMG, ST2S et STI2D, qui concentrent les bacheliers d'origine modeste, sont pénalisés par Parcoursup.

Le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé en mai un « calendrier de l'évolution de la politique d'orientation » lourd de conséquences pour les CIO, les DRONISEP et leurs personnels.

Le 28 mai, il a signé devant la presse avec Région de France, le **cadre de référence national** censé définir les rôles respectifs des régions et de l'État en matière d'information sur les formations et les métiers. Ce texte, qui n'a jamais été présenté aux représentations syndicales, témoigne d'objectifs forts peu ambitieux pour la jeunesse. Il conçoit l'orientation dans une logique adéquationniste, visant à privilégier auprès des élèves les informations sur les besoins économiques locaux. Il va bien au-delà des compétences fixées aux régions par la loi du 5 septembre 2018, et crée une confusion dangereuse qui opacifie les niveaux de responsabilité par rapport aux personnels et aux décisions prises. Il oublie de préciser que **la mise à disposition des personnels ne peut se faire que par détachement et avec l'accord des intéressés, dans le respect des rattachements administratifs, des statuts et des missions des personnels.**

La programmation de la fermeture des CIO, l'organisation du tri Parcoursup, sont des paradigmes du projet de politique éducative actuel : renoncer à l'ambition d'un haut niveau de qualification

pour tous les jeunes de ce pays, réduire a minima l'accompagnement de l'orientation et la promotion des publics vulnérables, faire des économies sur les formations supérieures, affaiblir le service public en réduisant le nombre de fonctionnaires.

Le ministre a repoussé à fin juin les annonces sur le rapport Mons / Charvet et les préconisations concernant les CIO et les personnels. Il compte sans doute sur leur démobilisation pour faire passer inaperçu son plan de démantèlement du service public.

Les personnels n'attendent pas ces annonces pour exprimer à nouveau leur opposition aux projets destructeurs du ministre. En solidarité avec l'appel à la grève du SNUipp-FSU ce jour de présentation de la loi Blanquer à la commission mixte paritaire, et avec l'appel unitaire à la grève le 17 juin dans le second degré contre l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le ministre, **ils seront en grève et manifesteront à Paris le 18 juin.**

A l'échelon de l'académie/de la région académique, la stratégie ne semble guère plus respectueuse des personnels. Ces derniers sont maintenus dans l'ignorance de ce qui se trame pour leurs missions et conditions de travail, que ce soit à la DRONISEP, dans les CIO ou dans les services rectoraux (SAIO) en pleine mutation.

Concernant le transfert des emplois et le devenir des personnels de la DRONISEP, une audience de Mme Le recteur de région académique avec les représentants SNES-FSU prévue le 7 mai, a été annulée au dernier moment sans proposition de report ...

Concernant les 5 CIO qui n'auront plus d'existence au 31 juillet prochain, au rectorat et à la DSDEN le silence est de rigueur à l'égard des équipes, tandis que les directeurs/trices se voient chargé.e.s de gérer tous les aspects concrets de ces fermetures sans être informés des conditions du relogement...

A Tergnier, rien ne transpire sur l'évolution des discussions en cours avec les collectivités locales pour le maintien d'un point d'accueil dans le district, auquel les collectivités disent aux élus FSU qu'elles sont favorables, depuis le département jusqu'à la mairie. Quid dans ce cas, du maintien d'un poste d'administratif ?

A propos des « points d'accueil » installés à Friville, Hirson et Senlis, vous nous affirmiez Madame la rectrice dans un courrier du 13 mars 2019, qu'ils seraient maintenus dans les locaux même des CIO actuels. Or, il semble que les informations que recueillent les équipes sur le terrain ne vont pas dans ce sens.

Le SNES-FSU accompagne les personnels ; nous souhaitons avoir aujourd'hui un point précis de toutes ces situations, qui génèrent énormément de stress, que le silence des DSDEN et du rectorat ne fait qu'aggraver.

Les personnels demandent également que les directeurs/trices des CIO concernés et des CIO de rattachement soient associés aux discussions préparant et organisant la mise en place des points d'accueil, comme vous vous y étiez d'ailleurs engagée dans ce même courrier.

En ce qui concerne les campagnes de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle, qui feront l'objet des prochaines CAPA le 1^{er} juillet.

Suite à notre refus de siéger le 24 mai dernier à la **CAPA Hors Classe**, nous sommes dans l'attente qu'enfin Madame la Rectrice, vous suivrez les directives du ministère sur les 4 critères de départage

en cas d'égalité de barème (l'ancienneté de corps, l'ancienneté de grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon). Dans le respect de votre avis (qui impacte le barème), ces critères gardent aux personnels la possibilité d'être promus à la mesure de la durée de leur engagement professionnel.

Pour la promotion à la **classe exceptionnelle**, pointons que la note de service du 23-04-19 indique bien les PsyEN parmi les personnels concernés. Outre l'ouverture pour tous à de nouvelles missions (tuteurs, formation...), elle précise l'« **exercice ou affectation** » dans une école ou un établissement REP (etc) parmi les **fonctions ou missions** ouvrant l'éligibilité au vivier 1. Ce qui devra mettre fin à la discrimination inique dont font l'objet les psychologues du 2nd degré. Par ailleurs, les CAPD PE étant prévues le 2 juillet, nous souhaitons, afin de ne perdre aucune promotion, que soit prévue une « liste supplémentaire » de psychologues à promouvoir en cas de promotion sur les deux tableaux de collègues psychologues EDA détachés.

Enfin, il est indiqué aux intéressés qu'ils peuvent consulter sur iprof les avis qui leur sont attribués. Or ils n'y accèdent pas. De même, nulle trace pour confirmer aux candidats à la classe exceptionnelle leur éligibilité. Quelle solution peut leur fournir l'administration pour qu'ils aient accès en temps utile à ces données les concernant (notamment pour pouvoir faire un recours, le cas échéant) ?

Ordre du jour de cette CAPA : le mouvement intra

Dans le 1^{er} degré, la modification des périmètres des circonscriptions de la Somme a fortement impacté le secteur d'intervention des psychologues EDA. Nous nous réjouissons que l'administration ait répondu favorablement à la requête des élues SNUipp-FSU et organisé pour ces derniers un aménagement du mouvement leur permettant d'y faire face : report d'une semaine de la fermeture du serveur, attribution d'une Mesure de Carte Scolaire exceptionnelle aux PsyEN EDA impactés (priorité sur le vœu correspondant à la circonscription où sera déplacée l'école de rattachement actuelle / priorité sur la circonscription où sera déplacé majoritairement le secteur actuel d'intervention)

Dans le 2nd degré, les redéploiements des postes de DCIO qui découlent des fermetures de CIO apparaissent en partie dans le projet de mouvement. Des questions restent, que nous souhaiterions voir clarifiées :

- Le poste libéré au CIO Amiens sud est actuellement mis à disposition de la MAES. Retourne-t-il dans le secteur du CIO ou fera-t-il à nouveau l'objet d'un appel à candidature pour la MAES ?
- Qu'en est-il du poste de DCIO de Clermont ? Pourquoi l'avoir gelé alors qu'une collègue y était candidate, et va d'ailleurs encore y faire fonction l'an prochain ?
- Le directeur du CIO d'Hirson qui a dû demander sa mutation pour rester en poste sur son secteur, pourra occuper le poste de DCIO à Abbeville. Est-il bien clair qu'il reste directeur de CIO en titre, et non faisant fonction ?

Dans ces deux dernières situations, le statut des personnels aura une incidence sur la suite de leur carrière, puisque – encore une règle inique que dénonce le SNES-FSU! – les années de DCIO « faisant fonction » n'entrent pas dans le décompte permettant d'être éligible au vivier 1 pour la classe exceptionnelle.

Les commissaires paritaires SNUipp-FSU et SNES-FSU
Catherine Bas, Pascale Boussu, Karine Carpentier,
Catherine Méry, Véronique Morel, Annie Noncé.